

Rapport
d'activité

2019

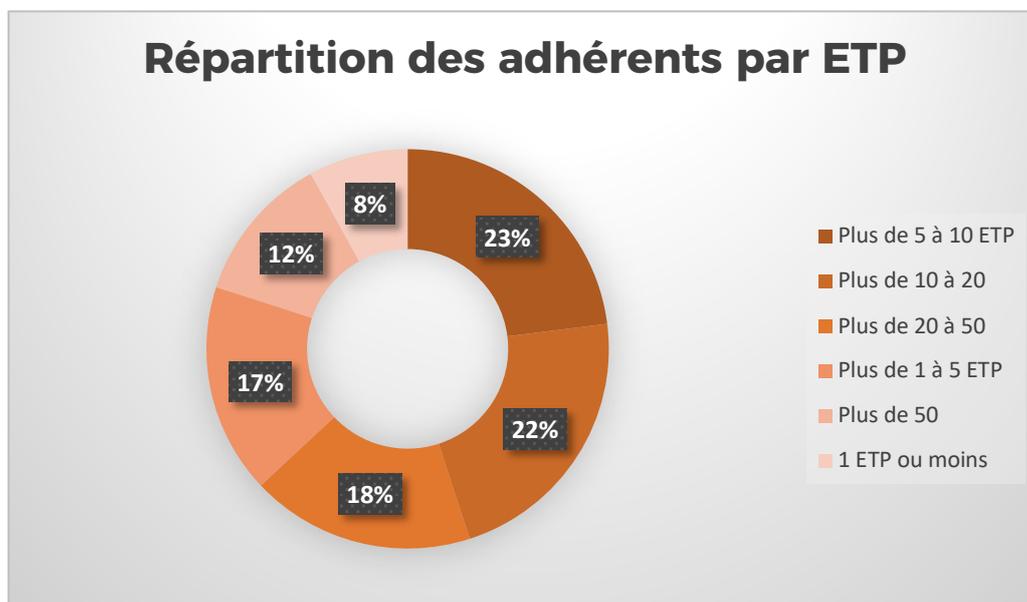


Table des matières

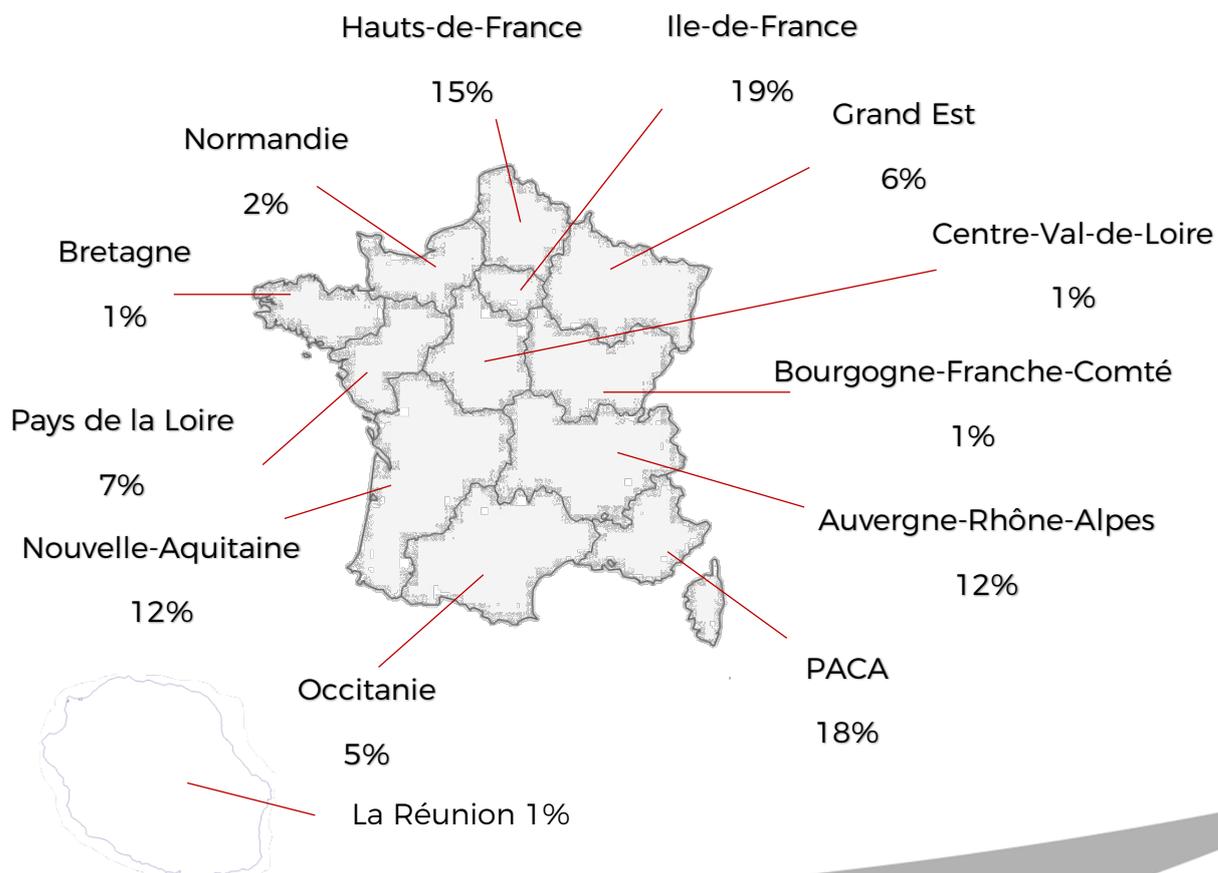
Zoom adhérents	2
Répartition des adhérents du Synofdes par nombre d'ETP en 2019	2
Répartition des adhérents par régions	2
Un service juridique très sollicité en 2019.....	3
Les chiffres clés	3
Répartition thématique des questions juridiques des adhérents.....	3
Un an après l'installation dans le dialogue social	4
Quel bilan pour le Synofdes ?	4
Focus sur l'OPCO	5
Le développement du Synofdes accéléré	6
La communication externe	6
Une dynamique de partenariat au service des adhérents.....	8
Focus sur le partenariat avec CertUp Maïeutika.....	8
La régionalisation	9
Le Synofdes : une organisation professionnelle représentative crédible	11
Construire une expertise différenciée sur le champ du développement des compétences.....	11
La responsabilité sociale des entreprises (RSE)	11
Le numérique	12
Nos ambitions pour 2020	13

Zoom adhérents

Répartition des adhérents du Synofdes par nombre d'ETP en 2019



Répartition des adhérents par régions



Un service juridique très sollicité en 2019

Les chiffres clés

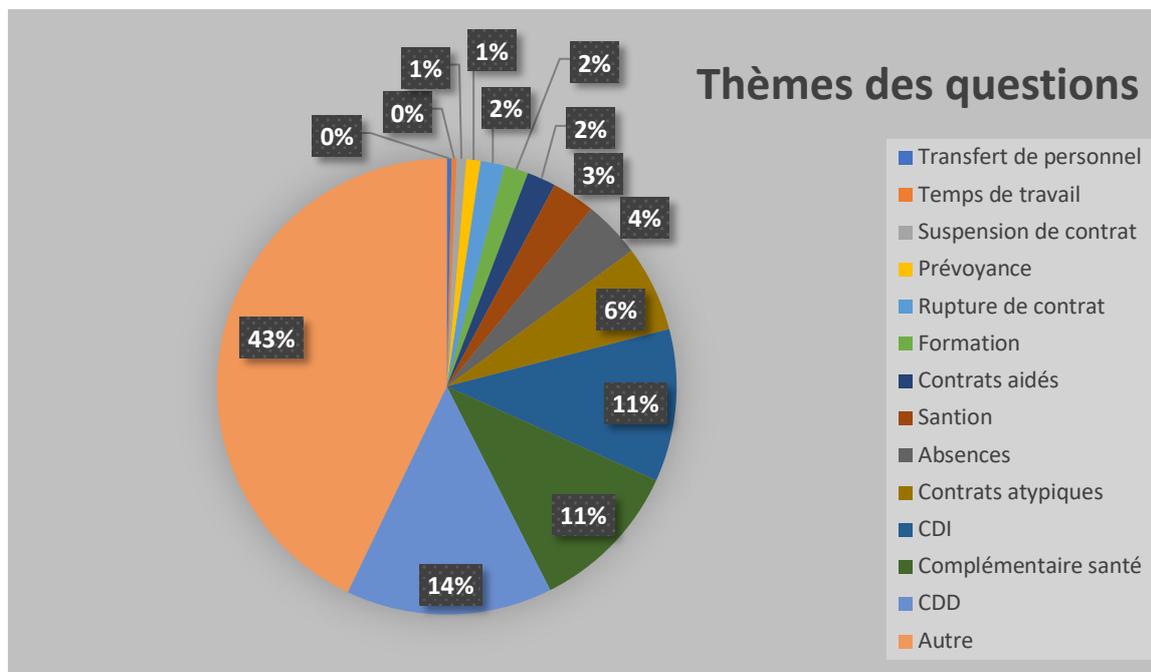
201 adhérents au Synofdes en 2019

+ de 380 questions traitées

En 2019, le Synofdes et le CNEA ont mutualisé leurs expertises et compétences pour pouvoir offrir à leurs adhérents des services performants et des conseils juridiques adaptés à chacun. C'est ainsi que les deux systèmes d'information et de gestion des adhérents se sont rapprochés et que le siège a été transféré à Paris, où sont traitées les questions juridiques posées par les adhérents du Synofdes.

Répartition thématique des questions juridiques des adhérents

La majorité des questions traitées relève du droit du travail mais le champ de compétence des juristes permet également de répondre à des questions de l'ordre du droit patrimonial ou du code des marchés publics, en s'appuyant sur des partenariats avec des cabinets d'avocats.



Un an après l'installation dans le dialogue social

Quel bilan pour le Synofdes ?

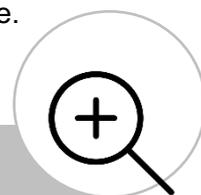
Le Synofdes a participé à plus de **40** réunions paritaires :

- 8 CPPNI (incluant les commissions paritaires d'interprétation) ;
- 6 CPEF / SPP : emploi formation ;
- 6 CPPS : santé & prévoyance ;
- 5 CPPO : comité paritaire de pilotage de l'observatoire ;
- 5 CVD : veille contre les discriminations ;
- 9 GT (épargne salariale, formation professionnelle, secrétariat paritaire) ;
- 1 association de gestion ;
- le Synofdes a réuni 3 commissions sociales au cours de l'année 2019 pour préparer ces réunions paritaires.

Sur l'année 2019, **4** avenants signés :

- Avenant prévoyance du 5 février 2019 ;
- Avenant salaires du 12 septembre 2019 ;
- Avenant du 13 septembre 2019 portant seconde prorogation de l'accord du 17 décembre 2014 relatif au temps partiel ;
- Avenant santé du 15 octobre 2019.

Tout au long de l'année, le Synofdes s'est attaché à devenir une force de proposition rédactionnelle remarquable, au service des employeurs et des salariées de la branche. Il est ainsi à l'origine des deux avenants conclus en dehors du champ santé & prévoyance.



L'avenant relatif aux salaires minima prévoit :

- une **augmentation de 330 € bruts annuels** de chacun des niveaux de classification ;
- l'obligation pour tous les employeurs de **mentionner sur le bulletin de salaire de chaque salarié·e le minimum conventionnel annuel** applicable à son niveau de classification.



Quant à l'avenant de prorogation de l'accord relatif au temps partiel, il reconduit en l'état l'accord du 17 décembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2020. Les partenaires sociaux se sont par ailleurs engagés dans une nouvelle négociation sur la durée minimale du travail à temps partiel et les garanties associées.

Par ailleurs, des travaux paritaires de branche ont été menés sur des sujets d'envergure, en vue de la conclusion d'accord fondateurs concernant :

- l'intéressement ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la formation professionnelle.

▷ Focus sur l'OPCO

Pour la première fois, la branche des organismes de formation a un OPCO. Bien que le Synofdes, dans la logique de se retrouver avec les acteurs de l'emploi, de l'accompagnement et de l'insertion ait initialement fait le choix de la cohésion sociale, il a signé l'accord constitutif d'AKTO en cohérence avec l'arrêté du 29 mars 2019 désignant l'OPCO des entreprises et salariés des services à forte intensité de main-d'œuvre pour la branche des organismes de formation. Tout au long de l'année 2019, le Synofdes s'est préparé à prendre pleinement sa place dans les instances de la branche comme de l'OPCO tant au niveau national que régional.



Conscient de l'avancée pour la branche de ne désormais avoir qu'un seul interlocuteur là où aucun Opca n'avait précédemment été désigné par les partenaires sociaux, le Synofdes a suivi de près la création du nouvel OPCO en construisant un lien étroit avec OPCALIA, mandaté pendant la période de constitution de l'OPCO pour accompagner la branche professionnelle des organismes de formation, et en actant la création d'une SPP dans l'OPCO. Toujours dans cette perspective, dès la fin de l'année 2019 le Synofdes a œuvré pour la rédaction d'un accord formation professionnelle à la hauteur des ambitions de la branche et intégrant l'OPCO comme interlocuteur privilégié.

En région, Opcalia / AKTO a systématiquement rencontré les délégations du Synofdes, voire co-animé des réunions d'information à destination des organismes de formation, par exemple en Occitanie (1^{er} octobre 2019 à Montpellier, 7 octobre 2019 à Toulouse) et en Nouvelle-Aquitaine (7 octobre 2019).

Le développement du Synofdes accéléré

La communication externe

Le développement du Synofdes passe aussi par une communication externe qui s'est améliorée via une newsletter, des colloques, des articles de presse et interviews ou encore des réunions informatives en régions. Une organisation professionnelle doit aujourd'hui faire connaître ses positions afin d'exercer pleinement son pouvoir de lobbying et expliquer son utilité sociale.



Refonte du site internet du Synofdes : une partie destinée au grand public, un espace adhérent hébergé sur l'intranet du CNEA, et un Extranet réservé aux délégués régionaux (en cours). De son lancement le 25 juin au 31 décembre 2019 :

- Le site a été visité par **929 utilisateurs**
- Moyenne de **1,73 session** par utilisateur
- **3,31 pages** visitées par session
- Les pages les plus visitées : la **rubrique Actualités** (26 articles publiés en 2019) et particulièrement les articles relatifs à l'actualité sur les organismes certificateurs, l'actualité de la qualité et au partenariat entre le Synofdes et CertUp Maïeutika.



Lancement d'une newsletter bi-mensuelle, présentant les actualités du secteur, les actualités légales et conventionnelles, la présentation d'outils ou ressources proposés par le Synofdes, et partageant les événements organisés par le Synofdes ou ses partenaires.

- **6** newsletters envoyées en 2019
- Taux d'ouverture de **47%** en moyenne
- Taux de clics de **20%** en moyenne

AEF, News Tank RH, Centre Inffo, le Synofdes dans la presse



« Avant il y avait un marché relativement segmenté... cette époque est révolue », Centre Inffo le 9 avril 2019

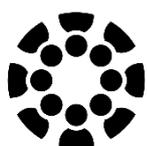
« La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, un an après », News Tank RH le 29 septembre 2019

"Le cœur du métier de formateur est entamé par l'ubérisation de la formation", AEF le 4 octobre 2019

"La mobilité professionnelle, altération génétique létale de la loi Avenir professionnel", AEF le 20 novembre 2019



Kit d'accueil/présentation du Synofdes : plaquette de présentation institutionnelle, travail de modernisation du logo, élaboration d'une charte graphique.



Demi-journées d'information ou événements liés à l'actualité de la formation professionnelle :

- ▷ Le 11 juin : Matinée institutionnelle sur les certifications avec la participation de France compétence « *La refonte du système des certifications professionnelles : le nouveau jeu des acteurs* » (220 participants) ;

Matinée

11
JUN

- ▷ Référentiel national de certification qualité des OF : mode d'emploi

Organisation de plusieurs matinées de présentation du référentiel de certification liées à la qualité des prestataires d'action de formation : Paris (280 participants), Lyon (110 participants), Lille (65), Bordeaux (50 participants), Montpellier avec l'Urof ;

- ▷ Mars à Mai : Tournée des Régions avec le CNEA pour présenter la réforme de la formation professionnelle aux adhérents CNEA et Synofdes : matinée à Besançon, Metz, Strasbourg, Lille (Arras), Lyon, Bordeaux, Nantes, Poitiers, Caen, Toulouse, Marseille, Montpellier, Orléans, Paris ;



Tournée des régions

mars à avril 2019

- ▷ Le 10 juillet : réunion d'information avec la Caisse des Dépôts et Consignations (présentation de « MonCompteFormation », en collaboration avec le CNEA).

Une dynamique de partenariat au service des adhérents



Les partenariats signés avec l'agence Lucie pour la construction du référentiel RSE sectoriel ou avec CertUp-Maïeutika et les nombreuses réunions ou formations organisées, témoignent d'une volonté du syndicat de s'appuyer sur le développement des services rendus aux adhérents, sur l'appui qui doit leur être consacré et sur l'accompagnement aux changements qui ne se résument pas à la transition digitale.

▷ Focus sur le partenariat avec CertUp Maïeutika

Le Synofdes a signé une convention de partenariat le 29 octobre 2019 avec l'organisme certificateur CertUp-Maïeutika. Pour **appuyer collectivement ses adhérents** dans leur préparation à la certification. En effet, les prestataires de formation qui souhaitent bénéficier de fonds publics ou mutualisés doivent être certifiés qualité au 1^{er} janvier 2022 (échéance reportée par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle).



Concrètement ce partenariat permet aux adhérents du Synofdes d'avoir accès à une palette d'outils pour faciliter leur démarche qualité (par exemple un outil d'auto-positionnement), de services comme des vidéos pour se préparer à la certification qualité. Il s'agit d'outils mis à disposition de tous les adhérents.

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- faciliter l'appropriation du nouveau contexte réglementaire introduit par la publication des décrets et arrêtés en date du 6 juin 2019 ;
- permettre de tirer le meilleur parti de ce nouveau cadre réglementaire, afin que les OF transforment cette contrainte en opportunité de progresser ;
- faciliter collectivement la préparation à l'audit de certification par la mise à disposition d'outils pédagogiques en ligne ;
- leur garantir les meilleures chances de succès lors de leurs démarches vers la certification.

La régionalisation

Le développement du Synofdes s'ancrera dans les territoires si l'organisation territoriale mise en place en 2019 donne sa pleine dimension en s'intégrant dans les initiatives régionales de l'UDES et en déployant une véritable animation de proximité. Cette animation doit être bien sûr politique, notamment dans la défense des intérêts des adhérents auprès des collectivités publiques et des représentations régionales des financeurs nationaux, mais elle doit aussi être fondée sur le partage, la mutualisation et les initiatives communes avec AKTO notamment.

En 2019, le Synofdes a entamé un travail autour d'un intranet entre délégués régionaux afin de permettre une remontée d'information simple et une plateforme d'échange entre pairs.

Avec l'installation des délégués dans leurs fonctions en régions, le Synofdes a notamment co-organisé ou participé aux rendez-vous suivants :



▷ **De Mars à Mai**, le Synofdes, en partenariat avec le CNEA, a participé à la Tournée des régions pour présenter la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. 14 réunions en tout pour lesquelles l'équipe nationale du Synofdes s'est déplacée et auxquelles ont participé les délégués régionaux.

▷ **Le 1er octobre 2019**, réunion à Montpellier avec Opcalia.

Des **réunions d'information régionales** à destination de l'ensemble des organismes de formation se sont déroulées dans toute la France. En Occitanie, la délégation régionale a participé à ces réunions avec les délégations régionales de l'OPCO via Opcalia.

▷ **Le 7 octobre 2019**, le SYNOFDES et l'UROFA (Union Régionale des Organismes de Formation Nouvelle Aquitaine) ont organisé une journée autour des sujets phares de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. Opcalia / AKTO et CertUp sont intervenus sur les profondes mutations qui concernent le secteur d'activité des OF.

▷ **Le 22 novembre 2019** : Assises régionales de l'éducation permanente co-organisées par l'Arofesep, le Synofdes, l'Université de Lille et Passerelle Numérique. La journée s'est articulée autour de la transformation des métiers de la formation. Près de 150 personnes (organismes de formation, OPCO, universités, AFPA...) ont assisté à la rencontre au centre Polytech de la Cité Scientifique à l'Université de Lille pour la 7ème édition des Assises de l'Éducation Permanente en Hauts-de-France. Michel Clézio – Président du Synofdes, et Maurice Monoky – Délégué régional Hauts-de-France, ont participé à la journée.



▷ **Le 22 novembre 2019** : Conférence « *Réforme de la formation – les nouveaux enjeux de l'évaluation des organismes de formation* » organisée par Cap Métiers Nouvelle Aquitaine à Pessac, à laquelle a participé Muriel Pécassou, Déléguée régionale du Synofdes.

Environ 80 personnes ont participé à cette conférence : Organismes de formation, formateurs indépendants, consultants, universités et OPCO.



Le Synofdes : une organisation professionnelle représentative crédible

Construire une expertise différenciée sur le champ du développement des compétences

Il s'agit à travers certaines initiatives et sollicitations externes de confirmer la reconnaissance du Synofdes dans le cadre de représentations institutionnelles sur le champ de la formation.

Le Synofdes est de plus en plus sollicité pour donner son avis dans le cadre de groupes de travail pilotés par la DGEFP (pour la plateforme Agora, par exemple), la Caisse des Dépôts et Consignations (notamment concernant l'Appli CPF MonCompteFormation) ou encore le ministère de l'Écologie.

Par cette participation active et positive, le Synofdes acquiert de la notoriété et de la crédibilité. Celles-ci sont à conforter au travers des futurs travaux que va conduire le ministère (SI, Appli CPF, qualité etc).

Par ailleurs le Synofdes prend des initiatives tout en mobilisant des moyens pour ses adhérents notamment sur 2 projets d'envergure :

La responsabilité sociale des entreprises (RSE)

L'élaboration d'un référentiel sectoriel OF qui articule RSE et qualité a été amorcée depuis 2018 et a continué de se développer en 2019.

Le Synofdes s'est impliqué dans ce projet. La RSE permet de prendre en compte l'intérêt général et de défendre l'idée selon laquelle la formation est une activité économique d'intérêt général.

Mettre en place une démarche RSE dans l'entreprise de formation vise à piloter et maîtriser les effets qu'exercent les entreprises sur la société.

La démarche RSE exprime également une ambition : celle de voir la gouvernance des entreprises intégrer dans ses réflexions et dans ses décisions les conséquences que ses activités font peser sur l'environnement et les droits fondamentaux. À l'image de l'ensemble des entreprises, les organismes de formation sont concernés par les enjeux du développement durable. En effet, s'engager dans une démarche RSE implique la reconnaissance et le respect des droits humains et des principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur, de veiller au développement des compétences de ses collaborateurs ou encore de participer au développement local.

Le Synofdes défend une vision de la formation comme une activité économique d'intérêt général. La démarche RSE et les valeurs du Synofdes se rejoignent. Les principes qui guident l'action du Synofdes sont le respect de la réciprocité, la responsabilité et l'utilité sociale. Le Synofdes, en tant qu'organisation professionnelle représentative, revendique un principe d'action basé sur l'expérimentation sociale.



L'expérimentation avec l'Agence Lucie et France Stratégie a démarré par l'analyse du référentiel Lucie-OF afin de l'adapter aux spécificités des organismes de formation. En particulier l'Agence Lucie a intégré les critères et indicateurs Qualité qui s'imposent aux OF.

L'expérimentation consiste à tester le référentiel et à poursuivre son adaptation à la taille et aux spécificités des organismes de formation.

L'Agence Lucie accompagne cette expérimentation. Dans ce cadre, elle a mis à disposition gratuitement auprès de chaque organisme s'engageant dans les démarches :

- une formation de deux jours ;
- un référentiel de RSE ;
- un guide permettant l'auto-évaluation ;
- un correspondant Lucie ;
- une hot line.

Les engagements de l'organisme de formation en retour étaient de :

- désigner un référent ;
- appliquer le référentiel d'évaluation Lucie-OF ;
- analyser les pratiques et le fonctionnement de l'organisation en fonction du référentiel fourni ;
- faire des relevés d'informations sur le déroulé.

L'expérimentation se déroule sur 18 mois. Elle se terminera à la fin du 1^{er} trimestre 2020. Une quinzaine d'organismes sont engagés. Une V4 du référentiel est sortie à la fin de l'année 2019. A l'issue de cette expérimentation, les organismes de formation s'étant engagés et respectant la majeure partie des engagements devraient être labellisés « RSE ».



Le numérique

- DIRECCTE IDF : participation à la transformation numérique des OF mise en place par les pouvoirs publics. Dans ce cadre, se dessine la possibilité d'obtenir des financements pour un ou plusieurs diagnostics numériques, ainsi que de la formation et de l'accompagnement des salariés des OF de taille moyenne.
- Mise en place d'une commission numérique, pilotée et animée par Maurice Monoky, délégué régional Hauts-de-France. La commission a été installée début 2019. Elle a permis de dégager quelques axes de travail, tout en souhaitant lancer une enquête sur le degré de numérisation/digitalisation des adhérents. Cette enquête/étude permettra de mieux cibler l'accompagnement nécessaire.
- Proposition Agefos-Pme de constituer une communauté de conception/production d'un service digitalisé permettant aux entreprises de former leurs salariés : prise en charge financière de l'accompagnement et rétribution des OF à hauteur de 20 000 €. Ce projet sera repris en 2020.

Nos ambitions pour 2020

« La prochaine feuille de route que devra présenter la gouvernance que nous allons élire devra consolider ces trois axes, alliance, développement et crédibilité en les enrichissant de toutes les initiatives qui doivent refléter les attentes de nos adhérents dans la diversité qui les caractérise désormais. »